

Compte-rendu de la séance du Mercredi 28 octobre 2009 20h du conseil municipal de Retournac

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RETOURNAC, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ASTOR, Maire ;

PRESENTS : Mme Régine SATRE, MM. Claude DUBUY, BENEVENT Thierry Adjoints. Les conseillers municipaux : M COMMUNAL Charles, M. DE SEAUVE Bernard, Mme ROCHE Brigitte, Mme VAUCANSON, Marie Josèphe, M. LAVAL Joël, M. FURNON Jean, Mme BAYARD Michèle, Mme LOPEZ Henriette, Mme PICHON Jeannine, M. GANIVET Raoul.

Absents excusés : Mme BOYER Pascale

Annie ASTIER procuration à Charles COMMUNAL Lucien POINT procuration à Pierre ASTOR Bernard PONTVIANNE procuration à Bernard de SEAUVE

1/ Désignation du secrétaire de séance : Henriette LOPEZ

2/ Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal : reporté à la prochaine séance pour cause de rédaction tardive : il sera transmis au moment de la séance 2bis/ formulation du compte-rendu : Si le compte-rendu consistait en une liasse de délibération, cela aurait l'avantage outre d'une économie de temps, d'être conforme aux documents transmis au Préfet (par exemple il existe un doute sur la durée d'un contrat approuvé le 8 avril 2009 et qui concerne un agent en CDD : le conseil croit avoir compris 1 an et le contrat rédigé par l'ex-secrétaire général porte sur 3 ans. Le compte-rendu ne mentionne pas la durée). Mais l'inconvénient consiste à ne pas indiquer les motivations d'un vote ou les réserves : les droits d'une opposition sur la délibération apparaissent moins.

Avis du conseil : Pour le maintien du statu quo 4, pour la formule « liasse de délibération 11 »

3/ Autorisation du conseil municipal à donner au maire pour signature de marchés de travaux de la crèche Attendu que 100 000€ de la part de financement conseil général ont été affectés à la réhabilitation de la piscine, et compte tenu de l'absence de DGE et de DDR, un recours à l'emprunt (prévu et voté lors du BP 2009 sera inévitable). Construction de la crèche montant récapitulatif 533 123,20€HT 637 615,35€TTC Le plan de financement fait intervenir le conseil général par le CG2D, la CAF et la MSA. Lors du conseil municipal du 30 septembre 2009, il a été décidé qu'une partie du CG2D 2010- 2012 pourrait également être affectée à la crèche : après avis favorable du conseiller général, une avance sur celui-ci pourrait être consentie par la communauté de communes. Avis du conseil municipal. Toutefois, les CG2D seront reportés à 2011 par le conseil général en raison de la conjoncture.

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2009, une autorisation a été donnée au maire et à la communauté de communes de déposer un dossier auprès du FRADT (les projets crèches sont éligibles) afin de rechercher un meilleur subventionnement. La réponse du FRADT devrait intervenir le 6 novembre 2009.

Compte tenu des difficultés de la communes engendrées par le coût de fonctionnement du musée des manufactures de dentelles -, - le versement du montant de la convention entre les différents partenaires n'est pas effectif à ce jour-Il est proposé au conseil municipal d'approuver les résultats de l'appel d'offres. Toutefois l'ordre de service est reporté au 7 novembre 2009 et ne deviendra effectif qu'après éligibilité du projet crèche au FRADT.

Avis du conseil municipal : unanimité

NB : Depuis cette date, la possibilité d'un nouveau plan de financement plus intéressant pour la commune se précise. Il sera demandé le 26 novembre 2009 d'approuver un nouveau plan de financement, plus économique pour la partie de nos finances communales.

4/ Autorisation du conseil municipal à donner au maire pour signature des marchés de création de regards à grille et divers petits ouvrages de collecte des eaux pluviales

avenue d'Artias, rue des Lilas, route de Vousse 6424€ route de Daveyne à Retournaguet 4288,80€ route de Sagnes 1512€ route de Sagnes/ rue Cruvillier 2307,50€ impasse des fontaines Retournaguet 780,20€ route de Sagnes/ route de Chamalières 3 385,60€ La navette 4334,40€ Ouvrages divers sur Retournac : rue H.Pontvianne, rue de la liberté, Lingoustre, Chenebeyres 20 293,50€ Plans de recollements 1000€ soit un total de 44 326HT 53 013,90€TTC

Décision du conseil municipal : il est décidé, à une majorité de 10 élus, d'examiner ces marchés en commission de travaux. Dorénavant celle-ci se réunira pour examiner les dossiers de ce type avant le conseil municipal. La décision de signer ces marchés interviendra au conseil municipal suivant la commission. La commission est fixée au vendredi 13 novembre 2009 à 14h.

5/ Autorisation du conseil municipal à donner au maire pour signature des marchés d'extension des réseaux d'assainissement au lieu dit la Valade montant TTC 11 377,55€ décision du conseil municipal : unanimité

6/ Autorisation du conseil municipal à donner au maire pour engager les travaux de réfection de canalisations d'alimentation en eau potable (AEP) à Malfrait, entre le Chambonnet et les Coutelles, traversée de la Loire, comme suite aux dégâts de la crue du 2 novembre 2009. décision du conseil municipal : unanimité

7/ Réfection de la retenue dans l'Ance pour le puits de la Villette : autorisation du conseil municipal à donner au maire pour engager les travaux d'enrochement, batardeau et terrassement décision du conseil municipal : unanimité

8/ Approbation du Dossier de consultation des entreprises (DCE) eaux pluviales chemin des traverses montant HT 13 590€ montant TTC 16 253,64€ rue des Riailles montant HT 29 470, montant TTC 35 246,12€ décision du conseil municipal : unanimité

9/ Prise en charge de la sépulture d'une famille dépourvue de ressources : 820,27€ décision du conseil municipal : unanimité

10/ Transport scolaire 162-12 réajustement du tarif journalier compte tenu des coûts du carburant 75€ journaliers constitués en transport 162 – 12 33€ , parcours midi Retournac – Charrées – Jussac, 2 voyages Jussac – Charrées, 2 voyages Charrées – Jussac pour 42€. Compte tenu du prix de revient du véhicule et des frais de gazole qui s'élèvent à 11€ une augmentation est sollicitée. On ne peut intervenir sur un contrat passé entre le conseil général et le transporteur: le162 – 12. Il est proposé au conseil municipal, une augmentation uniquement sur le prix de la cantine, c'est-à-dire le parcours de midi, de 10% soit, 4,2€ qui porte ainsi le parcours à 46,2€ journaliers. **décision du conseil municipal : unanimité**

11/ Décision modificative Budget assainissement, virement de crédits :en raison des amortissements au compte de résultats Investissement dépenses art 139 – 040 + 200€ Fonctionnement recettes art 777 – 040 + 200€ Investissement dépenses art 2315 - 200€ Fonctionnement recettes art 758 – 200€ **décision du conseil municipal : unanimité**

12/ Sonorisation bourg de Retournac montant de la meilleure offre : 29 335,49€ : quelle suite à donner : **avis défavorable du conseil municipal, qui propose par contre l'achat d'un nouvel amplificateur, le remplacement des haut-parleurs lors de la pose ou dépose des guirlandes de Noël en interne, et une remise en état de l'existant.**

13/ Contrat avec radio FM 43 : reconduction, mise en concurrence, abandon ?1512€ pour avril à octobre 2009 **décision du conseil municipal : non-reconduction à l'unanimité**

14/ Centre de loisirs du Cros

- a) dénonciation du marché de service passée entre la commune de Retournac et la Fédération des Œuvres Laïques en date du 23 décembre 2005
- b) nécessité d'assurer un accueil de groupes, et continuité du service public, en ce qui concerne l'accueil C.L.S.H : quelles solutions ?marché de service ? location commerciale ? contrat administratif ?

avis du conseil municipal : le conseil municipal, à l'unanimité donne mandat au Maire pour trouver la meilleure forme juridique de contrat, passer la publicité en lien avec la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes (DRCCRF). Le Maire a demandé qui était prêt à gérer ce dossier : personne n'étant volontaire, il se retrouve seul à porter ce lourd dossier avec Thierry BENEVENT. Il précise qu'il convoquera le conseil municipal autant que de besoin pour l'informer de ce dossier délicat qu'il ne souhaitait pas être seul à porter.

15/ Personnel Musée des manufactures de dentelles de Retournac, adaptation des ressources humaines aux nécessités du service.

L'ex-municipalité n'a rien prévu pour le fonctionnement du musée. Dès 2001, la DRAC avait pourtant prévenu qu'une gestion municipale n'était pas viable. Le rapport de la trésorerie disponible depuis avril 2009 est tout autant alarmant qu'incontestable. Les finances de la commune sont obérées par le fonctionnement du musée. Sans l'aide au fonctionnement obtenue cette année, mais non versée à ce jour, Retournac serait sous tutelle ou tout au moins en situation de cessation de paiement. Actuellement on est en « pré alerte » selon la définition préfectorale.

L'avis, les conseils du Trésorier et du Préfet et l'aridité des chiffres, état, situation ramène à la réalité. Tous les partenaires institutionnels demandent une réduction des frais de fonctionnement et de personnel particulièrement. Cette ardente obligation conditionne leur signature. Près du tiers du personnel municipal travaille au musée. Sur 4 agents en catégorie A dans la commune il y en a 3 au musée. Le ratio établi par le

conservateur départemental de la Haute-Loire est d'un emploi temps plein pour 10 000 visiteurs/an. Si on ne réduit pas les dépenses pour le musée, il n'y a pas des milliers de possibilités d'action : soit on augmente encore les impôts, et l'on tue la poule aux œufs d'or ; soit on renonce à l'entretien de la voirie avec son programme annuel et des chemins ; soit on renonce à des investissements réclamés depuis des années tels que la construction d'un gymnase. La population aura du mal à l'accepter. Attendu qu'aucun fonctionnaire du musée en catégorie C, agent du patrimoine ne souhaite une affectation dans un autre service municipal et qu'elles motivent leur refus par la spécificité de leur cadre d'emploi. Il est proposé de saisir la commission administrative paritaire en vue de : - mettre fin aux contrats de deux agents en catégorie A l'un en Contrat à Durée déterminée, l'autre en Contrat à Durée Indéterminée, - ramener à 17h30 la durée du travail hebdomadaire de deux agents de catégorie C, adjointes du patrimoine de 2ème classe à temps non-complet (25H/s) - Surseoir au remplacement du fonctionnaire de catégorie B animatrice durant son congé-formation.

Les votes du conseil municipal :

S'opposent à ces propositions de mesures d'économie : Michèle BAYARD, Jean FURNON, Charles COMMUNAL, Annie ASTIER (procuration)., Joël LAVAL S'abstiennent sur ces propositions de mesures d'économie : Bernard de SEAUVE, Bernard PONTVIANNE (procuration)., Josette SATRE Approuvent ces propositions de mesures d'économie : Janine PICHON, Henriette LOPEZ, Marie Jo VAUCANSON, Raoul GANIVET, Thierry BENEVENT, Brigitte ROCHE, Claude DUBUY, Pierre ASTOR, Lucien POINT (procuration).

Il est demandé la tenue d'un comité de pilotage préalablement à toute décision.(demande de la commune effectuée en novembre 2008, février 2009, réunion des partenaires en mars 2009, nouvelle demande de la commune en septembre 2009).

16/ Indemnité de logement des instituteurs. Le montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs n'étant pas connu, il est proposé que le taux de base de l'indemnité, majoré de 25% soit égal au montant unitaire de la Dotation Spécial Instituteurs (DSI). Il est demandé l'avis du conseil municipal sur cette proposition des services préfectoraux.

Le conseil municipal en prend acte.

**17/ Urbanisme : création d'un stationnement BI 107
avis favorable à l'unanimité du conseil municipal**

18/ Épandage des boues : substitution de la SARL CHAPAT à Mr J.CI CHAPAT
avis favorable à l'unanimité du conseil municipal

**19/ Mise au vote d'un vœu public sur le projet de changement de statut de la poste en société anonyme
avis favorable par 10 voix du conseil municipal**

20 / Date prochain conseil municipal jeudi 26 novembre 2009, 19h30.

Le Maire précise qu'en raison de la nécessité d'un budget autonome du musée ou de la suite à donner au dossier du centre du Cros un autre conseil municipal pourrait intervenir entre temps. Les points 21 à 24 feront l'objet d'une prochaine séance

20 bis / dates réunions des commissions :

travaux vendredi 13 novembre 2009 14h
finances lundi 16 novembre 2009 19h30
culture mercredi 18 novembre 2009 19h30
bilan réunion chemins : au prochain conseil municipal